

PROCES VERBAL – CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN VISIOCONFERENCE DU 11 MAI 2021

Le procès-verbal du conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonsoir à toutes et à tous,
Mesdames et Messieurs les élu.e.s, cher.e.s habitant.e.s,

J'ai grand plaisir à ouvrir le conseil d'arrondissement du printemps ce soir, dans une période qui augure, je l'espère, des jours meilleurs.

Bientôt, nous allons retrouver l'activité de nos commerces, des cafés, des lieux culturels, des clubs sportifs.

L'avancée de la vaccination nous permet d'ores et déjà de nous projeter dans des rapports humains moins contraignants et moins distants, même si la prudence demeure de mise.

Nous pourrons aussi reprendre prochainement, je l'espère, une vie démocratique « en présentiel », même si nous nous sommes efforcés, dans la période passée, de poursuivre des réunions publiques, de développer des supports d'information, et des modalités de consultation sous diverses formes.

Hier encore, une réunion publique sur l'ancienne école des beaux-arts a réuni près d'une centaine de participants, sur ce lieu emblématique de l'arrondissement, et de la ville de Lyon.

Sur les mobilités également, un questionnaire sur les aménagements urbains et les mobilités a été rempli par près de 500 personnes ; les aménagements réalisés depuis quelques mois, le débouché rue des Capucins/rue Terme ; la piétonisation devant l'école Doisneau ; le rétrécissement des voies automobiles rue de la Martinière, ces aménagements sont largement approuvés, et des propositions pour les améliorer sont faites.

Un questionnaire adapté pour les enfants vient d'être finalisé, pour mieux intégrer leur point de vue sur la ville dans cette démarche.

Un temps de restitution publique de ces questionnaires aura lieu au mois de juin.

Nous avons lancé avec la mairie du 4^{ème} arrondissement l'opération de libération des trottoirs du boulevard de la Croix Rousse pour reconquérir la promenade piétonne, et nous ouvrons une réunion publique pour permettre la contribution des habitants, des commerçants, le 31 mai.

Des aménagements vont être réalisés prochainement autour de la place Sathonay, permettant d'en faire une véritable zone où la promenade piétonne sera plus sûre pour tous les âges, en même temps que l'espace plus convivial.

Et place Chardonnet, les habitantes et habitants auront la main aussi pour une occupation temporaire...

D'autres actions seront annoncées à l'occasion de l'opération « La Voie est libre », le 5 juin, jour dédié à profiter des quartiers avec des temps d'animation festifs.

Car oui, on veut faire la fête : on en a besoin ! Penser joie, semer de la bonne humeur dans les temps moroses : c'est humain et c'est vital !

C'est le sens de l'opération « On sème un peu, beaucoup, passionnément » lancée par le Maire de Lyon aux Subsistances jeudi dernier, où j'étais avec les autres maires d'arrondissement.

Nous avons présenté les différentes actions proposées pour animer les quartiers : des actions qui vous impliquent !

En premier lieu, en prenant à la lettre le nom de l'opération, nous distribuons actuellement des graines de fleurs à semer.

Cette distribution a lieu en mairie et pour semer ces graines dans les jardins partagés, les copropriétés, les interstices des trottoirs.

C'est modeste, mais plus que symbolique : c'est une action pratique, et collective, de cultiver la ville et de porter attention à la nature dont nous faisons partie.

Cette attention nous relie, et nous cultivons tout autant la solidarité.

Sur notre territoire, avec des collectes solidaires, dont la 2^e édition, samedi dernier, a permis de distribuer des produits alimentaires et des produits d'hygiène à plus de 150 jeunes.

Nous savons combien les jeunes sont touchés par la précarité, par la pauvreté.

Nous savons combien aussi les collectes ne suffisent pas : elles manifestent notre préoccupation.

Et elles ne résument pas l'ensemble des actions que nous menons au niveau de la ville, le CCAS va créer une nouvelle épicerie sociale et solidaire.

Au niveau de la Métropole, le Revenu de Solidarité Jeune sera effectif dès le mois de juin.

On attend toujours un engagement de l'Etat sur ce sujet, comme sur celui de l'accueil, d'ailleurs.

Car nous avons déployé aussi, pour l'hébergement d'urgence, une action volontariste afin d'apporter des solutions dignes et adaptées.

Les personnes qui dormaient dans des voitures sur le parking du cours Général Giraud sont accompagnées par des professionnels de l'insertion, l'ALPIL, afin d'accéder au logement.

Tout comme ailleurs, dans la ville, des lieux ont été créés pour reloger les personnes évacuées de squat ou de campements de centre-ville.

Au-delà de ces situations extrêmes, la question du logement mobilise les énergies, tant elle est le cœur de ce qui fait la ville.

Contre la financiarisation de l'immobilier, la spéculation, l'envolée des prix, nous déployons un ensemble de mesures en faveur du logement abordable.

La question que nous proposons de soumettre au Conseil Municipal vise à porter la lumière sur ces enjeux, sur lesquels des habitants en grande détresse nous ont sollicités.

Il faudra pourtant des leviers plus importants que ceux d'une ville ou d'une métropole pour contrer les puissantes dynamiques financières.

Le rapport de l'ONG Oxfam montre combien la pandémie, et les réponses des gouvernements, ont aggravé les inégalités au profit de ceux qui étaient déjà les plus riches, et au détriment de celles et ceux qui étaient déjà les plus fragiles.

Les milliardaires ont vu leur fortune croître de façon exceptionnelle pendant la crise, des aides ont été versées à des entreprises sans aucune contrepartie sociale ou conditionnalité ; moins de 1% du plan de relance est dédié à la lutte contre la pauvreté.

Sans aller uniquement vers ces grandes fortunes, les pratiques privées des plus-values immobilières et des conversions touristiques excluent aussi les habitants des centres villes et il faut contrer cela.

A Lyon et dans le 1^e arrondissement, nous mettons d'ores et déjà en œuvre ce qui est à notre portée.

Les concertations sur la révision du PLUH mobilise largement les élu.es, les conseils de quartier, des collectifs citoyens.

Cette mobilisation citoyenne est la force de l'arrondissement.

C'est une force qui prend parfois la forme d'une vitalité qui chahute parfois les élu.es, qui aiguillonne, qui questionne et qui conscientise largement.

Une vitalité qui est le signe d'une démocratie en acte.

Je voudrais pour finir, rendre hommage à deux personnes qui nous ont quittés récemment et qui ont été des chevilles ouvrières de cette démocratie vivante et populaire : Sylvain Paratte, directeur du centre social Quartier Vitalité, et Marie Agnès Decoret, cofondatrice et coordinatrice de l'association Lalouma.

Deux associations d'éducation populaire, engagées auprès de la jeunesse, de toutes les jeunesses, luttant contre le décrochage scolaire, pour l'émancipation par la culture et les loisirs, pour l'engagement et la découverte de l'autre.

La perte est douloureuse, leur héritage est précieux et il continuera d'irriguer la vie du 1^{er} si nous en prenons soin. Merci Sylvain, merci Marie-Agnès.

Je vous propose à présent d'ouvrir ce conseil en procédant à la désignation d'une secrétaire de séance.

Donc je vous propose de désigner Mathilde CORTINOVIS, si vous l'acceptez.

Mathilde CORTINOVIS

Tout à fait. Merci Madame la Maire.

Appel nominal

Mathilde CORTINOVIS procède à l'appel nominal.

PRESENT.ES :

Yasmine BOUAGGA

Laurence HUGUES

Jean-Christian MORIN

Malika HADDAD-GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED

Nathalie PERRIN-GILBERT

Sylvain GODINOT

David SOUVESTRE – excusé – a donné pouvoir à Malika HADDAD-GROSJEAN

Yves BEN ITAH – excusé – a donné pouvoir à Yasmine BOUAGGA

Laurence BOFFET

Mathilde CORTINOVIS

Noé FROISSART – excusé – a donné pouvoir à Mathilde CORTINOVIS

Benoit SCIBERRAS

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Je constate que le quorum est atteint.

Je vous propose désormais de passer à l'approbation des procès-verbaux des séances du 16 janvier et 17 février 2021.

Y-a-t-il des demandes de modification sur ces procès-verbaux.

Nous n'en avons pas reçu.

S'il n'y a pas de demande de modification ou d'intervention, je vous propose de passer à cette approbation.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes. Je vous remercie.

Nous allons à présent passer à l'examen des délibérations et nous allons commencer, non pas par une délibération mais la question du conseil d'arrondissement au conseil municipal.

Je donne la parole à Madame Malika HADDAD-GROSJEAN, Adjointe à la Ville inclusive.

1 MA1-01-21-25 – Malika HADDAD-GROSJEAN- Question du Conseil d'arrondissement au Conseil Municipal relative au logement

Merci Madame la maire, chers collègues.

Je sais qu'il n'est pas toujours bienvenu de prendre Paris pour exemple.

Mais face à la cannibalisation du logement par les fonds de pension, les gros investisseurs immobiliers, Airbnb pour ne citer que ceux-là, la ville de Paris, a pris l'audacieuse décision de réduire leur appétit vorace par une réglementation qui impose aux propriétaires qui ne louent pas leur résidence principale de compenser les mètres carrés ainsi perdus par la création dans le même quartier, du même nombre de mètres carrés voire du double dans les secteurs dits-renforcés.

Nous avons entendu de par la France et la Navarre, chanter à tue-tête les chantres de la grande braderie immobilière dénonçant le protectionnisme gauchiste : Entrave et Entorse au droit européen de la libre concurrence non faussée.

Or c'est depuis les terres du droit de cette libre concurrence non faussée et par la voix de la cours de justice de l'Union Européenne, que la réglementation de la ville de Paris est jugée : je cite, justifiée, proportionnée, transparente et accessible, répondant ainsi à un motif impérieux d'intérêt général.

Oui, chers collègues, un motif impérieux d'intérêt général de poursuite des objectifs de mixité sociale de l'habitat, d'offre suffisante de logements et de maintien de loyers à un niveau abordable.

Tel un écho à la cours de justice européenne, c'est par trois arrêts que la cours de cassation vient donner raison le 18 février à la ville de Paris.

Chers collègues, notre ville et tout particulièrement notre arrondissement souffre du même mal et nous avons pris l'engagement de restaurer le pouvoir d'habiter notre arrondissement.

Nous le savons !

L'un des enjeux majeurs pour les élu-es du 1er arrondissement est de favoriser le logement social, abordable, vecteur de lien et de mixité sociale.

Or, des locataires nous alertent, démunis, sur des projets de vente en bloc ou de vente à la découpe de leur immeuble.

Les pratiques de vente, d'expulsion sont parfois douteuses, la pression sur les locataires est inadmissible.

Par ailleurs, trop de famille quittent l'arrondissement, faute de logement adapté à leurs besoins, devant laisser la place à des logements à vocation touristique.

Monsieur le Maire, quels sont les leviers que la ville de Lyon compte activer pour freiner ce processus de gentrification, pour accompagner les locataires dans leurs droits, pour mieux encadrer ou limiter les ventes à la découpe, qui contribuent au découpage et à la surproduction de petits logements ou à la transformation en logement touristique, au détriment des logements familiaux ?

Plus largement, quelles actions la Ville de Lyon compte-telle mettre en place pour lutter contre la spéculation et la financiarisation de l'immobilier ?

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie Madame l'Adjointe.

Nous allons voter pour porter cette question au conseil municipal.

Y-a-t-il d'abord des demandes d'intervention ou des questions sur cette intervention?

Donc je vous propose de passer au vote.

POUR : 14

(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Nous avons donc obtenu un vote à l'unanimité pour transmettre cette question au conseil municipal du 27 mai.

La délibération suivante porte sur le compte administratif et en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, le ou la Maire en tant qu'Ordonnateur des comptes, ne peut pas participer au vote du compte administratif dont elle est responsable et donc ne prend pas part aux débats ni au vote.

Donc je me retire ainsi que Madame PERRIN-GILBERT qui était Maire sur une partie de l'exercice. Je donne la parole à Bertrand PINOTEAU pour la présentation de cette délibération.

2 MA1-01-21-26 – Bertrand PINOTEAU – Adoption du compte administratif 2020

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous allons vous proposer, à travers cette première délibération, d'adopter le compte administratif de cette très particulière année 2020.

Cette année 2020 restera dans les mémoires, c'est certain, pour de nombreuses raisons, et le compte administratif révèle à lui tout seul, par la consommation exceptionnellement basse des budgets, les spécificités de la période :

- tout d'abord des reports de 2019 qui ont été voulus par la précédente équipe pour donner des marges aux futurs élus, que nous sommes ;
- ensuite, la conjonction des règles préfectorales gelant certaines actions d'animation locale en début d'exercice, et dans la foulée les effets de la crise sanitaire, ralentissant l'activité sur toute l'année, mais bien sûr particulièrement pendant les deux confinements ;
- enfin, la conséquence du report des élections qui a retardé la prise de fonction de la nouvelle équipe, et donc l'engagement d'un certain nombre d'actions.

L'ensemble de ces facteurs, bien que contrebalancés par une bonne anticipation des dépenses 2021 en fin d'exercice, a conduit à une consommation :

- en baisse de 16% par rapport à 2019 et correspondant à 60% seulement du budget alloué,
- soit 285 669 € dépensés sur 473 541 € de budget, je vous fais grâce des centimes...

Ce qui dégage donc, déduction faite des 63 808 € anticipés sur des dépenses 2021, un excédent net de 124 064 €, sur lequel nous reviendrons à l'occasion de la délibération suivante.

Quelques éléments sur le contenu des dépenses 2020, objet de cette première délibération :

- on note que la baisse est logiquement marquée sur les programmes « Mairie » et « Equipements de proximité » ; alors que le programme « Animation locale » reste relativement stable par rapport à l'année 2019 ;
- les équipements délivrant des services au public ont bien entendu aussi moins dépensés : Mairie – 40 000 €, les crèches – 11 000 €, gymnases – 8 000 € ;
- les dépenses d'énergies restent sans surprise et comme chaque année, le plus gros poste de dépenses, près du tiers de nos dépenses annuelles ;
- les autres postes significatifs sont les « contrats de prestations » qui couvrent en grande partie des actions d'animation locale, un poste qui est de l'ordre de 20 %, et les « relations publiques/communication » à 10 % environ, un poste qui a logiquement été assez bas en 2020, compte tenu du contexte.

Aussi avec ces quelques détails relatifs au compte administratif 2020, je vous propose, chers collègues, de bien vouloir l'adopter.

Laurence HUGUES

Chers collègues, en ma qualité de 1^{ère} Adjointe, je vous propose de passer au vote.

POUR : 12 (Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PARTICIPENT PAS AUX DEBATS ET NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (Yasmine BOUAGGA, Nathalie PERRIN-GILBERT)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Nous avons une délibération suivante qui sera présentée également par Bertrand PINOTEAU portant sur la conséquence de cette bonne gestion des fonds de la mairie et des économies réalisées du fait des circonstances.

Je vous redonne la parole.

3 MA1-01-21-27 – Bertrand PINOTEAU – Affectation du résultat 2020

Bertrand PINOTEAU

La délibération suivante prévoit d'affecter le résultat, c'est à dire l'excédent budgétaire, sur les différents programmes du budget de fonctionnement de la mairie du 1er arrondissement. Donc je vous ai dit lors de la présentation précédente que cet excédent s'élève à 124 064 €.

Sur la base du travail que nous avons mené avec le Directeur général des Services, Ezéchiél Burel, dont je salue au passage la disponibilité, la précision et la pertinence des propositions, il vous est proposé d'affecter cet excédent de 124 064 € sur trois programmes différents :

- tout d'abord sur le programme « Mairie » :
 - o 15 000 € pour le nouveau journal trimestriel « Mon premier » ;
 - o 49 000 € à titre de provision pour répondre aux dépenses imprévues en cours d'année.
- ensuite, sur le programme « Equipements de proximité » :
 - o 10 000 € pour améliorer la dotation des crèches ;
 - o et 5 000 € pour l'accompagnement de projets d'espaces verts et la maintenance éventuelle des lombricomposteurs.
- enfin sur le programme « Animation locale » :
 - o 25 000 € pour la démocratie de proximité et l'animation d'instances participatives (concertations publiques, conseil territorial, CAE par exemple, ...) ;
 - o et enfin, 20 000 € pour accompagner et soutenir la vie locale et des événements.

La situation budgétaire apparaît donc comme favorable, voire très favorable, compte tenu de cet excédent pour l'exercice 2021 qui est déjà en partie entamé, ce qui permettra de lancer les actions prévues sur l'ensemble des délégations de notre mairie d'arrondissement.

Aussi je vous propose, chers collègues, d'adopter l'affectation du résultat 2020 sur 2021.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie Monsieur l'Adjoint.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Donc l'affectation de l'excédent budgétaire est approuvée à l'unanimité.

Nous allons passer à l'examen des délibérations suivantes, l'une un peu technique qui concerne la numérisation des actes d'état civil.

4 2257 – Yasmine BOUAGGA – Lancement de l'opération 60005009 "Numérisation des actes d'Etat Civil 2021-2026" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00008

Yasmine BOUAGGA

Vous savez qu'il s'agit d'une fonction importante de la mairie d'arrondissement et qui conserve des archives des différents actes d'état civil et notamment des actes de naissance qui sont souvent consultés par les personnes, notamment pour effectuer des recherches généalogiques.

Il s'agit là de les numériser pour faciliter leur accès.

C'est un programme de la Ville de Lyon qui est une déclinaison d'un programme national.

Donc je vous propose d'approuver cette délibération de numérisation des registres d'état civil.

Cela concerne tout d'abord les registres d'état civil des naissances :

- des années 1950 pour l'année 2021 ;
- des années 1940 pour l'année 2022 ;
- des années 1930 pour l'année 2023.

Il s'agit d'allouer les montants suivants pour permettre ces opérations Ville de Lyon qui sont à hauteur de :

- 75 000 € pour 2021 ;
- 75 000 € pour 2022 ;
- 150 000 € pour 2023.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ?
Donc, je vous propose de donner votre approbation.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

5 2363 – Yasmine BOUAGGA – Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 1er arrondissement

Yasmine BOUAGGA

Il s'agit d'un projet de délibération concernant des équipements de la Ville de Lyon, dont la gestion est transférée au conseil d'arrondissement, en vertu des dispositions de la Loi dite Paris Lyon Marseille qui définit le statut des mairies d'arrondissement.

Parmi les équipements de la Ville de Lyon présents sur le territoire, certains sont confiés en gestion à la mairie d'arrondissement.

La ville de Lyon avait une tradition plutôt centralisatrice jusqu'ici, et le souhait de la nouvelle majorité est de développer un modèle politique sur la proximité et la subsidiarité et donc d'ouvrir d'avantage à la gestion par les mairies d'arrondissement.

Ce qui pose la question, bien sûr du transfert de gestion mais aussi la question des usages de créneaux de salles sur les différents équipements qui pourront de ce fait, être d'avantage utilisés par les habitants, sans que nécessairement la gestion soit en titre conférée à la mairie d'arrondissement.

Pour discuter de ces processus et du calendrier de mise en œuvre du transfert de la gestion ou des usages des créneaux aux mairies d'arrondissement, une instance est particulièrement mobilisée c'est la conférence des maires d'arrondissement qui se réunit de façon régulière au niveau de la Ville de Lyon comme une instance de dialogue véritablement institutionnalisée dans laquelle le maire de Lyon et l'ensemble des maires d'arrondissement se réunissent.

Il va y avoir plusieurs délibérations sur ce sujet en cascade.

Donc la première porte sur cet inventaire des équipements de proximité qui va procéder par étape en déterminant tout d'abord les équipements qui vont être ajoutés parce qu'il s'agissait d'irritants en quelque sorte et qui vont compléter, par bon sens d'usage, l'inventaire déjà élaboré pour la mairie du 1^{er} arrondissement.

Je vous propose de voter ce premier inventaire avant de passer la parole à Jean-Christian MORIN pour la présentation des délibérations suivantes qui porteront sur la modification de l'inventaire des équipements de proximité du 1^{er} arrondissement et à qui je laisse le soin de le présenter.

Donc je vous propose de voter tout d'abord cette première délibération sur l'ouverture d'une discussion des équipements de proximité pour le 1^{er} arrondissement et je sou mets cette proposition à votre vote, sachant que nous allons devoir voter ensuite l'inventaire détaillé puis le constat que l'inventaire de la Ville de Lyon et l'inventaire de la mairie d'arrondissement sont concordants.

J'espère avoir été claire, c'est un petit peu technique, je vous avoue !

Nous allons passer au vote sur cette délibération n°2363.

Tout d'abord, y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette première délibération ?

Car j'avais noté sur les suivantes mais peut-être d'ores et déjà sur celle-ci ?

Bertrand PINOTEAU

Madame la Maire, moi je proposais de faire peut-être une intervention du groupe Lyon En Commun dès maintenant, si cela vous convient ?

Yasmine BOUAGGA

Oui très bien ! Je vous donne la parole.

Bertrand PINOTEAU

Chèr.e.s collègues,

Nous avons commémoré hier les 40 ans de l'arrivée au pouvoir de l'Union de la gauche et, à l'époque, l'adoption du « programme commun ».

Tout cela peut paraître bien loin de notre conseil d'arrondissement de ce soir.

Pourtant, derrière ce rapport un peu technique de l'inventaire des équipements de proximité se cache une très belle histoire, celle des grandes lois de décentralisation qui marquèrent la vie institutionnelle de notre pays en 1982.

Cette année-là, Paris Lyon Marseille se voyaient reconnaître un statut spécifique, qui permettait aux trois plus grandes villes de France de disposer d'une architecture institutionnelle particulière, avec une mairie centrale et des mairies d'arrondissement.

A Lyon, les électeurs désignent ainsi, depuis 1982, 73 élus municipaux, mais aussi 221 élus d'arrondissement, garants d'un lien de proximité avec les Lyonnaises et les Lyonnais.

Ces derniers disposent de prérogatives particulières qui correspondent à leur ancrage de terrain.

Ils administrent les équipements dits « de proximité » dans leurs arrondissements respectifs, ce qui n'est pas rien sur des territoires qui comptent entre 30.000 et 100.000 habitants.

Ils se font le relais des besoins des usagers au sein de ces services publics du quotidien : petits travaux, le partage des créneaux horaires, des règles d'utilisation, le développement de nouveaux usages, etc...

Tout le monde comprend bien qu'un élu central, qui est là pour impulser des orientations stratégiques à l'Hôtel de ville, ne peut pas suivre finement la vie de plus de 200 écoles ou de plus de 150 crèches, dans toutes leurs problématiques du quotidien.

Il en va de même pour les centaines de gymnases, terrains de sport, salle des fêtes, salles associatives, bibliothèques de quartier, squares et aires de jeux qui composent notre ville.

En cela, l'apport des élus d'arrondissement, le maillage territorial qu'ils assurent, constituent une richesse évidente pour accompagner la bonne marche de nos services publics, en les adaptant aux besoins de chaque territoire, aux besoins des usagers, qu'ils soient parents d'élèves, associations, clubs sportifs...

Cette évidence, il aura quand même fallu quelqu'un pour s'y opposer, ici à Lyon, pendant près de 20 ans, en mettant méthodiquement les arrondissements sous cloche.

Quelqu'un qui ne voulait ni partager le pouvoir avec ses propres partenaires, ni reconnaître à ses opposants les droits qui étaient pourtant les leurs.

Quelqu'un qui répétait à l'envi aux ministres parisiens successifs que l'Etat jacobin devait faire confiance aux collectivités, déléguer des pouvoirs aux élus locaux, mais qui refusait dans sa propre ville d'appliquer ce principe de subsidiarité aux arrondissements.

C'est ainsi qu'à Lyon, les équipements de proximité furent réduits à peau de chagrin.

Adieu écoles, bibliothèques, piscines de quartier, MJC et centres sociaux...

La mairie centrale conservait sous son autorité une très grande partie des équipements, normalement gérés de droit par les arrondissements.

Une forme de centralisme démocratique des temps modernes, si l'on peut dire.

Pire, la fameuse commission mixte, chargée de débattre démocratiquement de la vie de ces équipements, était elle aussi bâillonnée quinze années durant.

Entre Rhône et Saône, on en avait presque oublié la loi de 1982 et les vertus d'une gestion déconcentrée.

Mais l'Histoire est malicieuse.

L'édile local n'a pas anticipé que cette gestion solitaire du pouvoir allait, c'est l'ironie du destin, entraîner sa chute.

D'abord en le fragilisant face à ses opposants.

La mairie du 1er arrondissement, à travers un recours de Nathalie Perrin-Gilbert en 2017, l'attaquait au tribunal administratif, mettant en évidence une gestion confiscatoire, confirmée deux ans après par la Chambre régionale des comptes.

Lassée de ses dérives autoritaires, sa propre majorité allait à son tour, un peu plus tard, se détourner de lui et provoquer un schisme historique, entraînant la chute d'un empire que certains croyaient pourtant indépassable.

Vous connaissez la suite, puisque vous êtes là.

Chers collègues, nous sommes ce soir rassemblés pour délibérer de l'inventaire des équipements de proximité.

Ce qui est un exercice démocratique normal à Paris et à Marseille, avec une délibération cadre mise à jour chaque année, ne l'était toujours pas à Lyon.

Le privilège dont nous bénéficions ce soir est, bien sûr, l'héritage d'une bataille politique sous le précédent mandat.

Mais c'est aussi et surtout une nouvelle dynamique impulsée par notre majorité, qui a fait de la reconnaissance des arrondissements, et des élus de proximité, une pièce maîtresse de son plan de mandat.

A ce titre, nous pouvons nous féliciter d'ores et déjà de la traduction de nos intentions politiques en actions concrètes :

- Comme vous l'avez rappelé Madame la Maire, des conférences des maires d'arrondissement se tiennent régulièrement depuis septembre dernier ;
- la programmation pluriannuelle d'investissement a été construite en lien étroit avec les mairies d'arrondissement ;
- les commissions mixtes en charge d'organiser la vie des équipements de proximité sont en cours d'installation ;
- l'inventaire des équipements de proximité est enfin mis à jour, avec l'attribution, dès cette année, de 46 équipements de plus aux 9 arrondissements, dont 8 dans le 1er arrondissement, en grande partie des espaces verts, à la grande satisfaction j'en suis sûr de notre première adjointe Laurence Hugues.

Mais le chemin de la régularisation est encore long.

Nous avons commencé cette année par les équipements sur lesquels il était sans doute le plus simple de statuer.

C'est un premier pas encourageant.

Il nous faut maintenant poursuivre la dynamique engagée.

Demain, il nous faut songer à compléter cet inventaire par l'intégration de nouvelles salles associatives par exemple – nous pensons notamment à l'hôtel Major Martin et à ses 17 salles pouvant accueillir de 5 à 60 personnes et il est sur notre arrondissement – puis ensuite des équipements socio-culturels, des bibliothèques, des écoles, des espaces de loisirs...

Tout cela nécessite un travail conséquent de l'administration, qu'il nous faut certes, échelonner dans le temps.

Paris ce n'est pas faite en un seul jour, c'est bien ici le cas de le dire.

Gageons par conséquent qu'il nous faudra aussi un peu de temps, ici à Lyon.

Madame la Maire, vous pouvez compter sur notre groupe « Lyon en commun », fort de ses 5 élus dans le 1er, et de 29 élus dans les 9 arrondissements, pour accompagner activement ce processus d'amélioration continu et plus en proximité avec les besoins locaux.

Nous adopterons donc ce premier inventaire avec enthousiasme, en espérant qu'il en appelle très prochainement d'autres, élargis à de nouveaux équipements.

Pour faire vivre la démocratie locale.

Pour être au plus près des réalités des citoyens.

Nous voterons donc bien sûr favorablement ce rapport.

Merci de votre attention.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Oui Madame Laurence HUGUES. Je vous donne la parole.

Laurence HUGUES

Merci Madame la Maire, Chères collègues,

Je vais J'interviens pour les écologistes et saluer à notre tour une délibération qui constitue une réelle avancée.

L'ancien Maire de Lyon, Monsieur Gérard COLLOMB, n'avait pas souhaité appliquer la loi dite PLM, pour Paris, Lyon, Marseille, les trois villes de France les plus peuplées, qui à ce titre jouissent d'un statut particulier.

Ce n'est pas une loi nouvelle, notre collègue Bertrand PINOTEAU l'a rappelé, elle date de 1982 et pourtant il aura fallu attendre cette nouvelle mandature pour qu'elle soit pleinement considérée concernant les équipements de proximité.

C'est une question importante dans la relation entre mairie d'arrondissement et mairie centrale, pour être au plus près des besoins et des attentes des habitant.es et des usagers.

Du chemin reste à faire, notamment concernant les écoles, c'est un processus qui doit prendre du temps afin d'être effectif et efficace.

En effet, il ne suffit pas de transférer sur le papier des équipements de proximité, cela nécessite des calages pour les services et la mise en place de nouveaux modes de gestion et de dialogue.

La Commission mixte, un organe dont la mise en œuvre est également à saluer, va jouer un rôle décisif en la matière.

Au-delà du caractère institutionnel de ces avancées, il nous faut aussi travailler à un changement de regard et d'appréciation des rôles et des compétences, pour passer des excès de centralisme du passé vers une démocratie plus locale et des décisions mieux partagées.

En mairie centrale comme dans les arrondissements ce chantier tient à cœur de la majorité, cette délibération marque donc une étape importante, dans une évolution qui va se poursuivre dès l'année prochaine, avec l'étude du transfert des équipements sportifs de proximité.

La mairie du 1^{er} a été effectivement un bastion pour faire entendre et valoir ce sujet important du transfert des équipements de proximité lors des mandatures précédentes.

Le relai se fait et je vous remercie de votre attention et vous dit bien sûr que nous allons voter pour ces délibérations.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Et bien donc je vous propose de passer au vote de cette première délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

6 MA1-01-21-28 – Jean-Christian MORIN – Modification de l'inventaire des équipements de proximité

Jean-Christian MORIN

Merci beaucoup Madame la Maire.

En fait, tout a déjà été dit excellemment par mes collègues qui ont fait des interventions des groupes politiques.

Donc je n'ai pas grand-chose à rajouter sur l'objectif, donc objectif de mise en conformité avec la Loi, c'est assez simple.

Objectif de transfert de ces équipements qui peuvent aller jusqu'aux écoles, enfin qui vont aller jusqu'aux écoles.

Consensus aussi itératif, on a parlé effectivement de ces onze années de pouvoir qui vont centraliser les choses.

C'est-à-dire qu'elles vont être centralisées non seulement sur le papier mais aussi dans l'organisation des services qui sont appelés à gérer tous ces équipements.

C'est aujourd'hui qu'il faut changer l'organisation des services, l'organisation des responsabilités de l'entretien etc...

Donc cela fait beaucoup de choses à changer et on va y aller progressivement avec une intention très délibérée et très claire sur le fait de continuer effectivement ce progrès pour se mettre en conformité avec la Loi.

Je vous appelle donc à passer à l'approbation des délibérations n°2380 et n°2371.

Alors il y a une technicité et on va faire peut-être appel là-dessus, il y en a une qui est à valider si concordance, il s'agit de la délibération n° 2380 et ensuite nous procéderons au vote sur la délibération 2371 qui est à rejeter si concordance, bien sûr, si vous maintenez votre accord sur ces projets.

Yasmine BOUAGGA

Alors, avant de voter sur la délibération n° 2380 et n°2371, nous devons d'abord adopter la modification de l'inventaire des équipements de proximité du 1^{er} avec la liste des équipements concernés.

C'est une délibération propre à la mairie du 1^{er} arrondissement qui propose d'intégrer dans l'inventaire dans l'inventaire des équipements de proximité du 1^{er}, les équipements suivants.

Donc quand on dit « équipements », on entend aussi bien des bâtiments que des espaces verts.

Je vous fais cette liste puisqu'elle n'est pas très longue :

- Le local de stockage, situé rue Tavernier, qui est un local utilisé depuis de longues années par la mairie du 1^{er} et qui est très étonnant de ne pas le voir à l'inventaire de la mairie, donc cela fait partie du processus de régularisation ;
- Les terrains de jeux de boules des Grognards, situés 2 montée du Boulevard ;
- Les terrains de jeux de boules des Rigolards, situés sur le jardin des Chartreux ;
- La parcelle de terrain, située rue Bon Pasteur ;
- Le Square, situé Place Chardonnet ;
- Le Square et l'aire de jeux, situés Place Chazette ;
- Le jardin et l'aire de jeux de la Dalle Rozier, situés rue de l'Abbé Rozier ;
- Les espaces verts de l'Eglise Saint Bruno, situés 56 rue Pierre Dupont.

Ce sont donc les équipements qui s'ajoutent à l'inventaire de la Mairie du 1^{er} et comme vous l'aurez compris, dans les différentes interventions, ce n'est qu'une première étape avant d'ajouter les autres équipements qui relèvent véritablement de la proximité puisqu'ils concernent les habitants du 1^{er} arrondissement.

Donc je vous propose, s'il n'y a pas d'autre question ou demande d'intervention, de passer au vote, d'abord sur la délibération du conseil d'arrondissement modifiant cet inventaire.

POUR : 14

(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Yasmine BOUAGGA

Nous allons à présent suite aux explications données par Monsieur Jean-Christian MORIN, voter la délibération n° 2380 qui constate la concordance, donc je vous propose de voter « pour » et ensuite nous voterons « contre » la délibération n°2371 puisqu'elle constate la discordance.

Donc en résumé, je vous propose de voter « pour » la délibération n° 2380 qui valide la concordance de l'inventaire de la Ville et de l'inventaire de l'arrondissement tel que je viens de vous le lister.

7 2380 – Jean-Christian MORIN - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 1er arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

8 2371 – Jean-Christian MORIN - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 1er arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)

POUR : 0

CONTRE : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS DÉFAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Tout est clair désormais, nous avons donc approuvé cet inventaire des équipements de proximité dans les formes juridiques alambiquées demandées par la Ville de Lyon.

Nous allons à présent passer à l'examen d'autres délibérations portant sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Pour la première, je donne la parole à Madame l'Adjointe, Fatima BERRACHED.

9 2146 – Fatima BERRACHED - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2021 pour un montant total de 32 237 euros

Fatima BERRACHED

Madame La maire, Chèr.e.s collègues,

Avant de vous présenter le rapport n°2146 en détail, je souhaite rendre hommage à deux personnalités de notre arrondissement qui ont participé à la richesse de la vie associative.

Je m'associe ainsi, Madame la maire, à votre propos introductif.

Sylvain PARATTE, Directeur de centre social quartier vitalité est parti brutalement, il y a une dizaine de jours.

Je n'ai pas été en lien direct avec Sylvain PARATTE, mais plus avec les équipes, dans le cadre du périscolaire ou de la rencontre « bienvenu à la maternelle ».

Sylvain PARATTE m'a été décrit comme une personne attachante, dynamique, un passionné de notre arrondissement et en lien fort avec les familles.

Il était une personne indissociable du 1er arrondissement et de l'éducation populaire. Il a su organiser, structurer le centre social quartier vitalité, lui permettant d'être une référence pour les structures d'éducation populaire de la Ville.

Marie-Agnès DECORET, co-fondatrice et coordinatrice de l'association Lalouma nous a quittés il y a quelques jours.

Marie-Agnès était une maman des pentes, elle a aidé, accompagné, écouté, pris soin de nos enfants et de nos jeunes de notre arrondissement pendant de nombreuses années.

Marie-Agnès a permis à beaucoup d'enfants de s'émanciper, de se construire, de grandir...

Elle a tant fait pour notre jeunesse, notamment pour les plus défavorisés : l'accès au numérique, l'éducation à l'image, l'accompagnement aux devoirs, la danse...

Marie-Agnès était une grande dame, elle était humaniste, écolo avant l'heure, une vraie militante de l'éducation populaire.

Elle était aimée par les enfants, par les parents, par ses équipes.

Elle a tant fait pour notre quartier et en notre nom je veux lui dire Merci.

J'ai une pensée tout particulière pour Isabelle LORENZO qui continue et continuera à faire vivre cette belle structure.

J'adresse mes condoléances, nos condoléances, à leur famille, à leurs amis, aux équipes du Centre Social et aux enfants de Lalouma.

Pour en revenir au présent rapport, il s'agira d'attribuer des subventions aux structures proposant des chantiers éducatifs ou de loisirs aux jeunes en tant que support de prévention sociale.

Et pour le 1er arrondissement sont concernés :

- Le Centre social Quartier Vitalité pour un montant de 5 000 € ;
- et le Centre Social de la Croix Rousse pour un montant de 2 000 €.

Je vous invite, bien évidemment à donner un avis favorable à ce rapport.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie et vous remercie pour ce bel hommage aussi à ces deux figures importantes du quartier de l'éducation populaire.

S'agissant de cette délibération, y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Donc je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération du conseil municipal.

POUR : 14

(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

10 2152 – Fatima BERRACHED - Programmation financière 2021 au titre du Projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 277 813 euros

11 2237 – Fatima BERRACHED - Arrondissements en fête : subventions aux associations - Approbation de conventions

Fatima BERRACHED

Madame La maire, cher.s collègues,

Je vais faire une présentation double entre la délibération 2152 qui concerne le volet extra-scolaire du PEDT ET la délibération 2237 qui concerne les arrondissements en fête.

Le rapport n°2152 concerne l'attribution de subventions dans le cadre du volet extra-scolaire du PEDT, dont l'enjeu de la programmation est de proposer, en dehors de l'école, une offre d'actions éducatives et d'animations socio-éducatives complémentaires et cohérentes, au bénéfice des enfants et adolescents de 3 à 16 ans avec une attention particulière accordée aux enfants à besoin particulier.

Le rapport n°2237 concerne quant à lui l'attribution de subvention pour des animations festives, dont nous aurons besoin dans les prochaines semaines.

Par ces deux délibérations, les associations suivantes vont bénéficier de subventions à hauteur de :

- Association Lalouma pour un montant de 17 000 € ;
- Le Centre social de la Croix Rousse pour un montant de 4 000 € et une autre enveloppe de 6 000 €, dont une subvention de la Direction des sports ;
- Le Centre Social Quartier Vitalité pour un montant de 5 000 € ;
- L'association Mediatone pour un montant de 5 000 € dans le cadre d'un évènement qui sera organisé le 18 septembre ;
- La Ka'Fête ô mêmes organisera un évènement le 19 juin et bénéficiera à ce titre d'une subvention de 3 000 €.

Avant de vous inviter à donner un avis favorable à ces deux délibérations, je vous invite, je nous invite à être vigilants qu'en au financement des projets portés par les associations des quartiers des territoires inscrits QVA (Quartier de Veille Active).

En effet, 2022, pourrait être la fin des financements pouvant mettre en difficultés certaines associations.

Pour en revenir au vote, je vous invite bien évidemment à donner un avis favorable.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ou des demandes de vote séparé pour ces deux délibérations ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de donner un avis favorable.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Donc l'avis est favorable à l'unanimité.

Je vous remercie pour ce soutien à ces associations qui sont très dynamiques.

Je voulais en profiter pour mentionner le travail de Lalouma sur l'inclusion numérique sur lequel la mairie d'arrondissement aussi a souhaité les accompagner avec une action de reconditionnement d'ordinateurs en partenariat avec Linux et Populus et l'atelier soudé qui travaillent ensemble pour reconditionner des ordinateurs et permettre l'accès au numérique des jeunes défavorisés.

Je vous redonne la parole Madame BERRACHED pour les délibérations suivantes concernant la petite enfance.

- 12 2268 – Fatima BERRACHED - Adoption et renouvellement de conventions-cadre, de convention d'occupation temporaire au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite enfance – Approbation des conventions**
- 13 2271 – Fatima BERRACHED - Lancement de l'opération n° 60SEENF relative aux subventions d'investissement à allouer aux associations gestionnaires de structures petite enfance pour du mobilier et des travaux - PPI petite enfance et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00002.**

Fatima BERRACHED

La délibération n°2268 concernera le renouvellement de convention d'occupation des locaux.

La délibération n°2271 concernera elle la subvention d'investissement allouée aux associations gestionnaires de crèches sur le 1^{er} arrondissement.

Le projet 2268 concerne le renouvellement de convention d'occupation temporaire pour les crèches Farandole, St-Bernard Vaucanson et les Ptits Thous.

Concernant le rapport 2271, l'enveloppe qui sera votée permettra de financer les travaux et la mise à disposition de mobiliers pour les structures associatives sur le mandat.

Elle est dotée de 600 000 euros sur la durée du mandat.

Je vous invite bien évidemment à donner un avis favorable à ces deux délibérations. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie Madame l'Adjointe.

Y-a-t-il des questions, des demandes d'intervention ou de vote séparé sur ces deux délibérations ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de donner un avis favorable.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie pour ces structures de la petite enfance si importantes pour le quotidien des habitants.

Nous allons passer à présent à l'examen de délibérations portant sur l'emploi et l'économie durable et je donne la parole à Bertrand PINOTEAU, Adjoint en charge de ces délégations.

14 2151– Bertrand PINOTEAU - Programmation financière 2021 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 617 990 euros

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans la continuité des sujets jeunesse, nous allons examiner l'attribution de subventions aux acteurs de proximité du réseau associatif, pour soutenir des actions complémentaires aux services de la Maison métropolitaine pour l'emploi et l'insertion (MMIE), de la Mission Locale de Lyon et de l'Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES).

Une trentaine de structures ont été retenues suite à l'appel à projets de fin 2020, pour un total financé de 620 000 € environ.

Cinq de ces structures sont basées dans le premier, même si leur champ d'action est en général plus vaste :

- l'Association lyonnaise d'ingénierie sociale (ALIS),
- la Régie de quartier 124 services,
- le Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ),
- le Tremplin Aneka,
- et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

2021 a déjà vu malheureusement le nombre de personnes en difficulté professionnelle augmenter, après une année 2020 déjà rude.

Pour fixer les idées, le 1er arrondissement compte aujourd'hui environ 4000 demandeurs d'emploi (+ 5% en un an) et 1750 bénéficiaires du RSA.

Pour l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle, la Ville de Lyon agit en complément des dispositifs nationaux, régionaux et métropolitains existants, dans le but d'articuler les actions au plus près du terrain et des besoins.

Cinq axes ont ainsi été définis pour les actions subventionnées à travers cette première programmation 2021 :

- le diagnostic en « aller vers », au sens d'aller vers les publics en difficulté, action particulièrement compliquée cette dernière année par la crise sanitaire ;
- la mise en activité professionnelle, via des structures d'insertion, et autant que possible en lien direct avec des employeurs ;
- l'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et sociale, à la fois porteur de sens pour notre exécutif et répondant aux besoins du territoire ;
- la levée des freins à la recherche d'emploi, y compris aux plans social, santé, logement, mobilité, culture, etc ;
- et enfin, la promotion de l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations.

En parallèle de ces actions, j'ai le plaisir de vous informer que nous avons tenu le 22 avril dernier la première Commission d'insertion d'arrondissement (CIA) du mandat, et pour la première fois en lien avec le 4e arrondissement avec lequel nous partageons évidemment les objectifs.

Une quinzaine de structures d'insertion travaillant sur nos deux arrondissements étaient présentes à cette première CIA, ainsi que, pour la première fois également, des représentants des associations de commerçants du 1er, qui devraient fournir de nombreuses offres d'emploi dans les prochaines semaines et mois avec la réouverture progressive et on l'espère définitive de tous les commerces.

J'ajoute au titre de l'agenda que Pôle Emploi, la MMIE et la Mission locale, organisent un webinaire d'information de tous les acteurs économiques intéressés sur le dispositif « 1 jeune 1 solution », dont vous avez sans doute entendu parler, et cela se tiendra la semaine prochaine, le jeudi 20 mai.

Et donc pour en revenir à la programmation financière et aux subventions de fonctionnement, je vous invite bien entendu à donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie pour ces informations très complètes sur les différents enjeux autour de l'insertion.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable pour cette délibération.

POUR : 14

(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE :

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

15 2303 – Bertrand PINOTEAU - Lancement de l'opération n° 6OPREEMP "Préemption de fonds de commerce et de droit au bail" et affectation d'une partie de l'AP n° 2017-1, programme 00014

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire. Mes chers collègues,

On enchaîne avec cette délibération qui concerne le lancement de l'opération de préemption de fonds de commerce et de droit au bail.

Cette délibération vise à entériner une enveloppe de 500 000 € destinée sur la durée du mandat à financer la préemption de fonds de commerces ou de droits au bail sur les deux périmètres de sauvegarde existants à Lyon.

Pour mémoire, la Ville de Lyon dispose de cette compétence de préemption commerciale – fonds et droit au bail – quand la Métropole de son côté dispose de celle sur le bâti à travers le droit de préemption urbain.

Alors, nous avons la chance dans le 1er de compter un de ces deux périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat ; le second étant autour de Guillotière – Gabriel Péri (3e/7e), une extension récente du précédent périmètre existant sur la rue Montebello.

Le périmètre de sauvegarde dans le 1er existe depuis 2011, et il est somme toute limité : grosso modo le secteur situé entre les rues Terme / Capucins / Griffon / Puits Gaillot au nord de la place des Terreaux.

Par ailleurs, quand on considère que dans le 1er un fonds de commerce vaut aujourd'hui en moyenne 150 000 € et un droit au bail 80 000 €, on perçoit rapidement que l'outil ne pourra être utilisé qu'avec une grande parcimonie... et qu'il n'est pas, comme on peut parfois l'entendre « la » solution ultime à tous les problèmes de vacance commerciale, de linéaires commerciaux dégradés ou d'orientation qualitative des activités de rez-de-chaussée.

Mais son utilité dépasse la seule action de préemption elle-même.

En effet, le périmètre de sauvegarde est surtout un outil de veille et un levier de négociation, qui permet aux services et aux élus d'engager des contacts utiles avec les cédants et les bailleurs.

Alors oui cet outil a le mérite d'exister dans un secteur stratégique de notre arrondissement et je m'en réjouis.

Et je veux également partager avec vous qu'il va nous falloir déployer d'autres actions, en lien avec les bailleurs, avec les chambres consulaires, avec les acteurs économiques du territoire, tout cela avec l'appui constant de la Deca – Direction de l'économie du commerce et de l'artisanat - de la Ville de Lyon, pour poursuivre nos objectifs de soutien au commerce écoresponsable de proximité, de lutte contre la vacance et de « recouturage » des linéaires commerciaux.

Conscient de l'étendue du travail qui nous attend, nous avons décidé, en lien avec Camille AUGÉY, Adjointe au Maire de Lyon déléguée à l'emploi et à l'économie durable, Emeline BAUME, première Vice-Présidente à la Métropole de Lyon, ainsi bien sûr que Madame la Maire, de relancer l'action du Comité de pilotage commercial du Bas des Pentès, dans le but de partager avec les acteurs les diagnostics, d'abord, puis les actions à mener, ensuite, pour permettre au tissu commercial de se consolider, de se développer et de se diversifier dans notre arrondissement.

Je vous propose donc, bien évidemment chers collègues, de donner sans plus attendre un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

16 2304 – Bertrand PINOTEAU - Illuminations 2020 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 19 915 euros

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire.

Très rapidement sur une délibération à caractère encore une fois un peu technique, qui concerne les illuminations 2020, donc il s'agit d'un solde des illuminations 2020.

Cette délibération vient compléter celle pour laquelle nous avons donné un avis favorable lors de notre conseil d'arrondissement du 4 novembre dernier, relative à des illuminations qui se sont déroulées du 13 novembre 2020 au 10 janvier 2021.

Elle concerne pour le 1^{er}, cette délibération complémentaire, uniquement le Village des Créateurs du passage Thiaffait, qui sera subventionné à hauteur de 2 083 €.

Comme je vous en avais déjà alerté en novembre dernier, on retrouve dans cette délibération complémentaire la même hétérogénéité des montants versés par arrondissement, issus de l'histoire : le 2^{ème} et le 6^{ème} arrondissement n'ont pas cette fois la moitié du montant total, comme en novembre mais carrément 75%...

Je me permets donc de renouveler le vœu que ce dispositif de subventionnement des illuminations via les associations de commerçants évolue dès que possible afin de permettre :

- un rééquilibrage géographique des illuminations, au profit des autres arrondissements ;
- un meilleur contrôle des cahiers des charges, notamment par exemple en matière de matériels utilisés et des consommations en découlant.

Je vous propose malgré tout dans cette attente de donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie et merci aussi pour ces explications et l'annonce des évolutions à venir.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Bertrand PINOTEAU

Excusez-moi, Madame la Maire, ce n'est pas vraiment une annonce mais c'est plutôt un souhait.

Yasmine BOUAGGA

Oui effectivement, j'ai pris mes rêves pour la réalité ! C'est un souhait que je partage aussi et nous l'avons déjà évoqué.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

17 2277 – Sylvain GODINOT - Opération n° 01047814 "Hôtel de Ville - Plan patrimoine". Lancement d'une partie de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20008

Sylvain GODINOT

Je vais vous présenter successivement trois rapports.

Alors le premier rapport n° 2277 consiste à ouvrir des lignes de PPI que nous avons voté lors du vote global de la PPI en mars 2021.

La première de ces délibérations concerne la conservation de l'Hôtel de Ville de Lyon que nous avons le plaisir d'héberger dans le 1^{er} arrondissement.

Donc l'Hôtel de Ville de Lyon, vous le connaissez, est un très gros bâtiment, il y a plus de 300 agents dans ce bâtiment répartis sur sept étages.

On prend rarement conscience qu'il y a autant de niveaux puisque les combles ont été aménagés en bureaux.

Il s'agit donc de poursuivre les travaux de rénovation de gros entretiens, travaux qui ont été coréalisés dans les deux derniers mandats puisque les derniers gros travaux datent de 2008 avec la rénovation des quatre pavillons d'angle, les dorures sur les toitures de l'Hôtel de Ville.

Il s'agit maintenant de finir la rénovation des toitures de l'Hôtel de Ville, de réviser les systèmes de chaud et de froid, de reprendre l'accessibilité et d'attaquer l'important sujet des vitrages puisque l'ensemble des fenêtres de l'Hôtel de Ville sont encore en simple vitrage.

Donc c'est un projet de créer des doubles de fenêtres puisque je le rappelle, ce bâtiment est inscrit au monument historique.

Et il n'est donc pas envisageable de changer les fenêtres.

Donc pour ces modestes travaux, il y en a à peu près pour 25 000 000 €, donc nous ne ferons pas tout dans ce mandat-ci.

Il a été inscrit à la PPI une somme de 10 000 000 € et il vous est proposé ce soir de valider l'inscription du premier million de ces dix millions pour lancer les études et les premiers travaux.

Certains travaux ont d'ailleurs déjà été réalisés, comme l'accessibilité de la cour basse de l'Hôtel de Ville qui était évidemment une urgence pour permettre à notre Adjoint d'accéder à son lieu de travail correctement.

Voilà, donc je vous propose de voter favorablement ce premier rapport pour nous permettre de conserver l'Hôtel de Ville et d'en faire un lieu de travail un peu plus correct pour ses employés.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de passer au vote.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Donc le 1er arrondissement donne son avis favorable à l'unanimité pour ces travaux sur l'Hôtel de Ville et Monsieur l'Adjoint, vous avez cette tâche très difficile de concilier les contraintes du monument historique et donc ses contraintes patrimoniales avec les enjeux de transition écologique et de réduire la dimension de « passoire thermique » de ce très gros bâtiment.

Bon courage !

18 2278 – Sylvain GODINOT - Opération n° 01031629 "Annexe Hôtel de Ville - Réhabilitation et entrée". Lancement d'une partie de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20008

Sylvain GODINOT

J'en profite pour dire quand même, qu'on ne le sait pas souvent mais notre Hôtel de Ville est quand même équipé d'un système de rafraîchissement de ses salons qui sont branchés sur une pompe à chaleur sur nappe.

Donc il est rafraîchi par la nappe du Rhône.

Donc le 2^{ème} rapport, on reste sur la place de la Comédie et on se déplace maintenant à l'annexe de l'Hôtel de Ville.

Donc l'annexe de l'Hôtel de Ville, ce bâtiment d'après-guerre à l'esthétique si particulière qui est sur la place de la Comédie a aussi besoin de travaux.

Sur ce bâtiment-là, nous avons voté à la PPI 2021 un montant de 2 000 000 €.

Il s'agit ce soir d'ouvrir la première enveloppe de 500 000 € pour travailler principalement sur la reprise des équipements techniques de ventilation puisqu'ils sont hors d'usage.

L'annexe de l'Hôtel de Ville sera équipée d'un système de ventilation adiabatique, c'est-à-dire un rafraîchissement par évaporation d'air qui sera moins consommateur d'énergie que l'ancien système.

Je vous demande donc de bien vouloir voter favorablement ces travaux de l'annexe de l'Hôtel de Ville qui regroupent aussi quelques centaines d'agents de la mairie de Lyon.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de passer au vote. J'espère que tout le monde a compris cette ventilation adiabatique.

J'ai eu l'occasion d'apprendre un mot dans l'examen de cette délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Le conseil d'arrondissement donne son avis favorable à l'unanimité pour ces travaux sur l'annexe de l'Hôtel de Ville, quel que soit les goûts esthétiques sur l'architecture du bâtiment.

Nous allons améliorer les conditions de travail au moins des agents qui y sont.

Je vous propose de nous présenter la dernière délibération sur ces opérations patrimoniales portant sur l'Opéra.

19 2287 – Sylvain GODINOT - Opération n° 01014078 "Opéra - travaux de conservation du patrimoine". Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 2005

Sylvain GODINOT

Nous restons toujours sur la Place de la Comédie.

Vous voyez que la Mairie de Lyon refait tous ses bâtiments qui l'entourent.

Pour l'Opéra, nous avons voté à la PPI trois lignes de crédit, trois opérations individualisées pour sa rénovation :

- une ligne dédiée à la reprise des cintres ;
- une ligne dédiée aux ascenseurs et escaliers mécaniques ;
- et nous parlons ce soir de la troisième ligne qui totalise 470 000 € sur un total pour ces trois lignes d'environ 3 000 000 €.

Et cette dernière ligne regroupe divers travaux concernant des menuiseries, du chauffage, des travaux d'accessibilité et des travaux de plomberie.

Donc elle est évidemment nécessaire pour permettre au personnel de l'Opéra de travailler dans des conditions fonctionnelles correctes et pour conserver l'état du bâtiment.

Je vous demande donc de bien vouloir l'approuver.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOF-FET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

20 2182 – Nathalie PERRIN-GILBERT - Approbation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux situés sur le site des Subsistances - 8 bis, quai Saint Vincent à Lyon 1er, et le site de la Fourragère - 16 quai Pierre Scize à Lyon 9ème, entre la Ville de Lyon et l'association Les Nouvelles Subsistances (2021-2023) - EI 01182 et 09269

Nathalie PERRIN-GILBERT

Merci Madame la Maire.

Ce projet de délibération concerne l'approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés sur le site des Subsistances sur le Quai Saint Vincent, dans le 1^{er} et sur le site de « La Fourragère » située Quai Pierre Scize à Lyon 9^{ème}.

Cette convention de mise à disposition est signée entre la Ville de Lyon et l'association Les Nouvelles Subsistances.

En fait, la Ville a une convention d'objectifs passés avec l'association Les Nouvelles Subsistances, convention d'objectifs qui a été votée pour trois ans lors du Conseil Municipal du 27 janvier 2020. Et parallèlement à cette convention d'objectifs culturels, la convention de mise à disposition de locaux pourrait très bien mener à bien ces objectifs culturels.

La convention de mise à disposition des locaux se termine le 12 juin 2021 et donc nous vous proposerons de signer une nouvelle convention de mise à disposition qui ira jusqu'au 27 janvier 2023.

Je précise un petit peu lesdits locaux :

- Sur le site des Subsistances, il s'agit d'un certain nombre de bâtiments qui permettent aux Subsistances à la fois d'avoir ses bureaux mais surtout un certain nombre de lieux de création pour les artistes et également de représentation.
La valeur de ces locaux est estimée pour le site des Subsistances à 387 861 €, c'est la valeur locative annuelle.
- Et puis toujours pour les besoins de l'association, la Ville met donc à disposition des espaces de stockage situés dans le bâtiment dit « La Fourragère », dans le 9^{ème} arrondissement.
La superficie de ces locaux s'élève à 373 m² et la valeur locative s'élève à 24 407 €.

Je vous propose un avis favorable pour cette mise à disposition gracieuse de locaux.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Je vous propose donc de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

L'avis est favorable à l'unanimité. Nous poursuivons cette belle aventure des Subsistances.

Je crois qu'il n'y avait pas trop de doute là-dessus et surtout, il nous est donné rendez-vous le 19 mai pour la réouverture et d'ores et déjà, une grande installation est prête pour accueillir les visiteurs et les visiteuses dans cet espace exceptionnel pour la création émergente et le dynamisme culturel de l'arrondissement mais beaucoup largement de la Ville de Lyon.

21 2183 – Nathalie PERRIN-GILBERT - Attribution de subventions à 4 associations pour un montant de 15 600 € au titre du Fonds d'urgence culture – Approbation de conventions

Nathalie PERRIN-GILBERT

Cette délibération concerne cette fois-ci, quatre associations que nous avons décidé de soutenir dans le cadre du fonds d'urgence culturelle, un fonds, comme vous le savez, que nous avons voté en conseil municipal le 30 juillet dernier d'un montant de 4 000 000 €.

Nous avons versé les trois quarts de ce fonds d'urgence avant la fin d'année 2020 pour permettre un certain nombre de lieux de survivre à la crise sanitaire et puis également pour accompagner un certain nombre d'artistes, 97 très exactement avec la première enveloppe du fonds d'urgence, qui avaient vu leurs conditions de vie considérablement dégradées par la perte d'ateliers, la perte d'expositions qui permettaient également de vendre des œuvres, etc...

Ceci dit, nous avons prudemment gardé un reliquat de 1 000 000 € pour l'année 2021, sachant que cette année serait encore compliquée et hélas, l'actualité ne nous a pas démentis.

Nous avons, dès le mois de mars dernier, attribué sur cette seconde enveloppe du fonds d'urgence, 50 000 € au dispositif G.I.P. Cafés Cultures.

Là-aussi, un dispositif qui va pouvoir être utilisé à l'heure où les terrasses vont bientôt ré-ouvrir, où les établissements vont bientôt ré-ouvrir et où certains patrons d'établissement vont demander à des artistes de jouer dans leur établissement.

Et donc ce dispositif permet aux artistes d'être payés via des cachets et donc d'accéder ainsi au statut de l'intermittence et puis avoir une protection sociale et en ce moment où on a besoin de conforter ce statut et je crois qu'aujourd'hui la Ministre Roselyne BACHELOT a annoncé la prolongation de l'année blanche, non pas d'une nouvelle année mais de quatre mois supplémentaires, cela fait partie des propositions du Gouvernement au secteur culturel, et bien les artistes auront besoin aussi des collectivités pour continuer à bénéficier de leur statut, de leur intermittence, et ce dispositif G.I.P. Cafés Cultures va y participer.

C'était donc un premier usage de la deuxième enveloppe du fonds d'urgence et là, je vous propose un autre usage qui consiste et qui a consisté à maintenir le lien avec les publics.

Parce que nous avons cette inquiétude qui a fait que la fermeture des lieux et bien fait que les liens se distendent voire se rompent entre les publics et les artistes et les lieux.

Et donc, nous avons soutenu l'association Studio Ganek qui nous a proposé une exposition à ciel ouvert dans la Ville.

Alors dans la délibération, il est noté dix jours à partir du 21 avril, dans les faits, l'exposition a duré un peu plus longtemps et donc vingt artistes lyonnais ont pu voir une œuvre acquise par la Ville de Lyon présentée sur 140 panneaux d'affichage de la Ville.

C'était une manière de proposer sur l'espace public des œuvres d'artistes contemporains aux lyonnais.es et l'association Ganek avait organisé également un certain nombre de visites guidées sur des circuits organisés dans la Ville autour de ces dessins exposés, lesquelles visites guidées ont connu un vif succès.

Nous vous proposons d'attribuer 12 000 € à l'association Studio Ganek, dont 10 000 € iront directement aux artistes et 2 000 € pour le commissariat d'expositions pour les visites guidées qui ont été organisées, etc...

Et puis, nous vous proposons également le soutien à une chaîne youtube dédiée à la création que nous avons créée avec le service communication de la Ville de Lyon et l'aide du Théâtre des Célestins.

Cette chaîne a été mise en ligne le 25 mars 2021 et elle accueille régulièrement des captations réalisées par des professionnels sur les artistes en résidence dans les salles lyonnaises.

Parce que si nos salles culturelles sont fermées au public, (elles vont bientôt ré-ouvrir et on s'en félicite !) elles ont continué pendant toute la crise à accueillir des artistes et des compagnies en création et il s'agissait pour nous de donner à voir ce travail des artistes dans les lieux culturels.

Alors bien sûr, des lieux ont réalisé eux-mêmes ces vidéos qui ont été mises en ligne, par exemple, Les Célestins, Les Subsistances, La Maison de la Danse ont financé ces captations sur leurs fonds propres et par contre pour d'autres lieux, il était plus difficile de prendre sur leurs financements habituels, d'autant plus avec crise et donc, nous avons décidé de les soutenir, il s'agit :

- Du Théâtre des Clochards Célestes sur le 1^{er},
- De la Salle du Marché Gare actuellement en travaux à la MJC Confluence,
- De la compagnie de la Marionnette M.A. située sur le 5^{ème} arrondissement.

Donc nous avons travaillé sur la base d'un forfait à hauteur de 1 200 € qui permettait la captation de qualité de ces temps de création, dans ces lieux, soit un montant total de 15 600 €, montant pris sur la deuxième enveloppe du fonds d'urgence.

Je vous présenterai en conseil municipal du mois de juillet et en conseil municipal du mois de septembre et donc en conseil du 1^{er} arrondissement également, et bien des arbitrages conséquents pour cette enveloppe restante où nous irons à la fois dans le soutien à des artistes, à des lieux mais aussi un certain nombre d'évènements « Tout l'monde dehors », la « Fête de la musique » revisitée et étirée sur tout le mois de juillet.

Enfin voilà un certain nombre de propositions qui seront présentées en conseil municipal du mois de juillet même si ce sera de manière rétroactive par exemple, pour la fête de la musique.

Voilà, je vous remercie et je vous propose un avis favorable pour cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Et bien je vous propose de passer au vote et de donner un avis favorable.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

L'avis est favorable à l'unanimité.

Et je vous redonne la parole Madame l'Adjointe peut-être pour une présentation groupée des deux délibérations suivantes ?

22 2184 – Nathalie PERRIN-GILBERT - Attribution de subventions de fonctionnement à six associations pour un montant global de 42 000 € sur l'enveloppe Fonds d'Intervention Culturel - Approbation d'une convention d'application

23 2239 – Nathalie PERRIN-GILBERT - Attribution d'une subvention de 32 000 euros à l'association "CMTRA" pour l'organisation du festival "les Jeudis des musiques du monde" les 8,15, 22 et 29 juillet 2021 - Approbation d'une convention

Nathalie PERRIN-GILBERT

Très bien alors, en effet, je vais les présenter de manière groupée.

La délibération n°2184 prévoit des subventions de fonctionnement à six associations pour un montant global de 42 000 €.

Donc là, on quitte le fonds d'urgence et on est bien sur notre politique de droit commun en matière culturelle.

Sur ces six associations, cinq traitent de cinéma et l'une d'entre elles est relative plutôt aux musiques expérimentales et nouvelles.

Donc pour le cinéma, vous le savez, c'est un axe que nous voulons développer dans le cadre de notre politique culturelle et donc là, il s'agit de soutenir les associations qui organisent des festivals.

Alors l'association ZONE BIS située sur le 4ème arrondissement, pour le festival Hallucinations Collectives qui se tient depuis plusieurs années maintenant au cinéma Le Comoedia.

Les films présentés proposent une vision différente du cinéma avec souvent des œuvres méconnues mais pour autant extrêmement intéressantes d'un point de vue artistique.

Alors cette année, la 14e édition du festival Hallucinations Collectives était initialement prévue du 30 mars au 5 avril, elle a été reportée du fait de la crise.

Alors quand on a écrit la délibération, nous n'avions pas encore la date et nous l'avons maintenant, le festival se tiendra du 31 août au 06 septembre prochain au cinéma Le Comoedia.

Nous vous proposons une subvention de 12 000 €, soit 3 000 € de plus que l'année précédente en 2020 puisque la Ville soutenait à hauteur de 9 000 € depuis plusieurs années et nous avons décidé de leur donner un coup de pouce parce que cette association repose essentiellement sur le bénévolat et fait un travail remarquable.

Ensuite, HATCAP productions pour la Fête du Court Métrage.

Alors la Fête du Court Métrage s'est tenue du 24 au 30 mars, évidemment elle a eu lieu essentiellement en ligne vu les circonstances et nous vous proposons une subvention à hauteur de 2 000 € à l'identique que l'année précédente.

Ensuite l'association LANGUE PENDUE qui se situe rue Sainte Catherine sur notre arrondissement, le 1^{er} arrondissement, pour un festival que nous connaissons bien puisqu'il s'agit d'un festival de faux documentaires : le festival « On Vous Ment » et avec festival, nous ouvrons un espace de réflexion sur l'impact des images et leurs manipulations.

On est là sur la question de l'analyse de l'image et du décryptage.

La 6^{ème} édition du festival « On Vous Ment » est prévue du 03 au 06 juin prochain avec des projections aux cinémas Lumière Bellecour, au Comoedia et au Cinéma Zola.

Nous vous proposons une subvention à l'identique de l'année 2020, c'est-à-dire à hauteur de 2 000 €.

Ensuite, SCENES PUBLIQUES située là-aussi sur le 1^{er} arrondissement - 11 rue de l'Annonciade.

Alors là c'est la première que la Ville de Lyon aide cette association pour son Festival Interférences.

Il s'agit d'un événement cinématographique avec une programmation de documentaires de création qui vient interroger des enjeux sociétaux et scientifiques également.

On est vraiment là dans l'articulation entre science et culture et c'est aussi une dimension que nous voulons développer au cours de ce mandat.

C'est la 6^e édition du Festival Interférences et je suis ravie que nous puissions l'aider pour cette 6^{ème} édition qui se déroulera du 3 au 13 novembre 2021, dans différents lieux culturels et notamment un lieu dans le 7^{ème} arrondissement qui s'appelle Chromatique.

Je vous invite vraiment à suivre ce festival très intéressant.

Et puis évidemment ECRANS MIXTES pour qui c'est sa 11^{ème} édition.

C'est un festival de grande qualité cinématographique, c'est la promotion culturelle du cinéma Queer et ce festival n'avait jamais été aidé par la délégation culture mais toujours par la délégation à l'égalité.

Et pour moi c'était un petit peu nier la dimension et cinématographique réelle de ce festival et donc nous avons voulu donner suite à la demande de subvention qui nous a été faite.

Une demande de subvention que nous suivons en partie puisque nous allons attribuer une subvention de 6 000 € sur la délégation culture à ECRANS MIXTES, sachant que bien sûr la délégation égalité va continuer également à soutenir ce festival.

Là aussi, la date nous ne l'avions pas au moment de la rédaction de la délibération.

Nous l'avons depuis et ECRANS MIXTES se tiendra du 23 juin au 1^{er} juillet avec une ouverture qui se fera à l'Institut Lumière avec le lancement de la rétrospective consacrée à Gaël Morel un lyonnais invité d'honneur et donc son premier film « A toute vitesse » sera passé le 23 juin à l'Institut Lumière.

Nous espérons que les acteurs et actrices de ce film, notamment Elodie BOUCHEZ pourront être présents.

Encore un très bon moment de cinéma à Lyon avec ECRANS MIXTES.

Et puis enfin le GRAME, qui est un centre national de création musicale dont la mission principale est de permettre la conception et la réalisation d'œuvres musicales nouvelles.

On est vraiment là sur un laboratoire et un lieu d'innovation.

C'est une association qui est soutenue par la Ville de Lyon.

Ceci dit, il s'agit d'une subvention complémentaire que nous vous proposons à hauteur de 10 000 € parce que dans le contexte de crise sanitaire, cette association a été particulièrement réactive avec la mise en place de nouveaux moyens de diffusion de ses spectacles, de maintien du lien avec le public et les artistes, de nombreuses captations vidéos.

Et donc nous avons voulu souligner et soutenir le dynamisme de cette structure avec une subvention complémentaire à la subvention versée annuellement.

Voilà, je vous propose un avis favorable bien sûr pour cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Est-ce que vous souhaitez présenter la délibération suivante ?

Nathalie PERRIN-GILBERT

La délibération n°2239 concerne le soutien au Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes, le CMTRA qui a été créé il y a 30 ans, qui a été une structure pionnière dans la reconnaissance des musiques traditionnelles, des musiques du monde, des musiques issues de l'immigration.

Un CMTRA qui est à l'écoute de la diversité culturelle, des territoires ruraux comme des territoires urbains.

Trente ans pour cette association et en même temps 24^{ème} édition du festival Les Jeudis des musiques du monde que nous connaissons bien sur le 1^{er} arrondissement qui se tient au Jardin des Chartreux.

Donc cette année, quatre concerts seront organisés les jeudis 8, 15, 22 et 29 juillet 2021 avec une programmation qui est encore en cours de montage.

La délibération donne des invités potentiels et c'est en train d'être confirmé.

J'attire votre attention sur « Les mamans du Congo » et j'espère vraiment que l'on pourra accueillir ce concert, c'est les musiques électroniques du Congo et c'est en lien avec un producteur que nous connaissons bien sur le 1^{er} arrondissement, Jarrings Effects.

Comme d'habitude, une très belle programmation au Jardin des Chartreux.

Nous maintenons la subvention à son niveau de l'année précédente, c'est-à-dire à hauteur de 32 000 € même s'il y a deux jeudis de moins mais l'économie du festival est largement bouleversée puisque l'on a de grosses incertitudes sur les buvettes, etc...

Nous sommes dans une période complexe, donc on vous propose le maintien de la subvention à 32 000 €, même si nous n'aurons que quatre jeudis au lieu de six en cette année, hélas exceptionnelle.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions, des demandes d'intervention ou des souhaits de vote séparé ?

Oui Fatima BERRACHED.

Fatima BERRACHED

Je profite de la présentation sur la délibération du CMTRA qui aura lieu au Jardin du Chartreux pour annoncer que l'édition 2021 de Chouette Alors ! se déroulera le 29 juin après-midi au Jardin des Chartreux justement.

C'est une fête proposée pour les enfants et les familles dont l'organisation est en cours de finalisation.

J'ai donc profité de la délibération pour annoncer cet évènement.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Je crois qu'il s'agit du 26 juin, c'est un samedi, c'est exact ?

Fatima BERRACHED

Oui, je confirme il s'agit du 26 juin.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup aussi de votre implication dans cette organisation pour un évènement festif pour les enfants et les familles.

S'il n'y a pas d'autre question ou demande d'intervention, je vous propose de donner un avis favorable pour ces deux délibérations.

POUR : 14

(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. On a tous hâte de pouvoir participer à ces évènements culturels.

Nous allons à présent examiner d'autres délibérations.

On change totalement de sujet pour aborder une série de délibérations sûreté, sécurité, propreté et je donne la parole à Jean-Christian MORIN.

24 2147 – Jean-Christian MORIN - Programmation financière 2021 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 200 000 euros

Jean-Christian MORIN

Merci beaucoup Madame la Maire.

La délibération n°2147 concerne la programmation financière 2021 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Tout d'abord, cette délibération prévoit en termes de programmation financière quelques crédits complémentaires pour la rénovation des locaux de la police municipale où l'on a inauguré très récemment le nouveau poste de police de la mairie du 1^{er} arrondissement.

Donc encore une fois, le 1^{er} arrondissement est très bien traité là-dessus avec effectivement des nouvelles installations pour les policiers municipaux qui vont pouvoir permettre de renforcer leur présence sur le terrain.

Ils mettront moins de temps à s'équiper le matin, par exemple, et à se déséquiper le soir, ce sera autant de temps passé au contact des habitants et effectivement on va avoir d'autres budgets pour d'autres commissariats dans d'autres arrondissements qui vont aller dans le sens de l'amélioration des conditions de travail.

Les principales dépenses liées à cette délibération concernent les subventions qui vont permettre de financer des actions de prévention et qui répondent aux objectifs inscrits dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Donc :

- prévention sociale,
- prévention de la récidive,
- médiation sociale,
- aide aux victimes et lutte contre la violence faite aux femmes.

Engagement très fort de la municipalité sur ce volet-là, de prévention et d'accompagnement des victimes puisque le budget qui est accordé à ces associations augmente de plus de 40 % par rapport à la précédente mandature.

Donc il faut vraiment mettre l'accent sur ces priorités.

Ce que cette augmentation va permettre de mettre en place, c'est de nouvelles actions, dont l'une est particulièrement attendue dans le 1^{er} arrondissement qui est la médiation sociale nocturne qui sera déployée dès le mois de juin, donc dès la réouverture.

On va avoir un déploiement des personnels de la Ville que l'on retrouve dans la vie nocturne.

On va avoir des médiateurs supplémentaires qui vont avoir un rôle essentiel pour gérer, nous aider en tout cas, à gérer le dé-confinement et à retrouver le goût de la fête mais le goût de la fête sans débordement excessif.

Aux demandes financées, un travail de rapprochement entre police et population sera porté par un opérateur culturel qui a eu une histoire avec la Ville et qui utilisera Le lien Théâtre pour rapprocher la population et les forces de police.

Deux choses à noter aussi sur la subvention principale qui était proposée aujourd'hui, c'est qu'elle sera complétée par des subventions individualisées votées directement par le budget de la Ville à hauteur de :

- 320 000 € à l'ALTM pour une médiation sociale, dont je vous parlais à l'instant ;
- et 50 000 € de crédit de prestations qui permettront de développer des actions de prévention, notamment contre les conduites dangereuses, notamment les rodéos le soir.

Ces actions bénéficient également d'un co-financement de l'Etat au travers d'un fonds interministériel de prévention de la délinquance qui a été mis à contribution par les équipes de la mairie.

Donc voilà c'est pour tous ces objectifs et ces actions qui vont aller dans un quartier festif mais sûr, que je vous demande d'approuver cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

L'avis du 1^{er} arrondissement est favorable à l'unanimité et je m'en réjouis parce que comme vous l'avez présenté Monsieur l'Adjoint, c'est un programme ambitieux.

On est souvent interpellé sur les questions de sécurité.

Il y a les questions qui sont plus visibles, vous l'avez mentionné, des débordements festifs, souvent alcoolisés sur la voie public, la question des rodéos et donc il y a des propositions de médiation pour intervenir en prévention sur ces comportements-là.

Mais il y a aussi un engagement fort à la prévention des violences qui sont trop souvent cachées, dissimulées ou qui restent derrière les murs des maisons, qui sont les violences au sein des couples, les violences interpersonnelles.

Je tiens particulièrement à souligner des établissements scolaires du 1^{er} arrondissement pour la prévention des violences dans les relations sentimentales.

Il y a là une action notamment qui est financée pour le lycée Flesselles mais le collège de la Tourette est aussi très engagé sur ces thématiques là et on peut s'en réjouir.

Je vous redonne la parole pour la présentation de la délibération suivante.

25 1938 – Jean-Christian MORIN - Dispositif de propreté Rives de Saône par la Métropole de Lyon - Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature

Jean-Christian MORIN

Merci beaucoup Madame la Maire.

Il s'agit d'une convention très technique, entière technique qui gère l'intervention des services de Métropole sur les Rives de Saône afin d'assurer leur propreté, sachant que les rives de Saône en partie sont domaniale Ville de Lyon avec notamment les espaces verts qui assurent beaucoup de plantations le long de ces rives.

Pas beaucoup de chose à dire là-dessus, si ce n'est qu'effectivement on a une convention qui est régie des interventions des uns et des autres sur les rives de Saône concernant la propreté que je vous demande donc d'approuver.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTI-NOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Je donne à présent la parole à Madame l'Adjointe, Ville inclusive, Malika HADDAD-GROSJEAN pour une présentation groupée des délibérations 2335, 2336 et 2322.

- 26 **2335 – Malika HADDAD-GROSJEAN - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération n° 60059013 "Production du logement social 2021-2026" - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions avec la SACVL**
- 27 **2336 – Malika HADDAD-GROSJEAN - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Lancement de l'opération n°60059013 "Production du logement social 2021-2026" – Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 – Autorisation de signature de conventions**
- 28 **2322 – Malika HADDAD-GROSJEAN - Modification de la délibération n° 2021/507 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 178 000 euros relatif à une opération d'acquisition de 7 logements situés 17, rue du Président Edouard Herriot à Lyon 1er**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci Madame la maire.

Chers collègues,

Il s'agit de trois délibérations portant sur la création de logements abordables et de logements sociaux.

La première délibération n°2335 concerne la participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social.

Précisément, il s'agit d'une affectation complémentaire à la SACVL.

Il nous est proposé d'accorder de nouvelles subventions d'un montant de 187 453 € pour quatre opérations d'acquisition-amélioration, de construction neuve ou en Vefa, c'est-à-dire, Vente en état de futur d'achèvement comptant :

- 55 logements, dont 35 logements financés en Prêt locatif à usage social autrement dit des logements très accessibles ;
- et 20 logements financés en Prêt locatif aidé d'intégration très très accessibles.

La deuxième délibération n°2336, il nous est proposé d'accorder deux nouvelles subventions à divers bailleurs sociaux d'un montant 1 613 095 € portant opérations d'acquisition – amélioration de construction neuve ou en VEFA comptant 385 logements dont :

- o 187 logements financés en prêt locatif à usage social (Plus) ;
- o 209 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (Plai).

A ce titre, notre arrondissement bénéficiera de dix logements, soit cinq en très accessibles et cinq en accessibles au 14 rue Romarin.

La troisième délibération n°2322 concerne la souscription d'un montant de 2 178 000 € qui a déjà été accordé dans le cadre d'une opération d'acquisition de sept logements situés au 17 rue du Président Edouard Herriot à la SACVL.

Donc nous avons déjà donné un avis favorable à cette proposition de délibération lors du conseil du 28 janvier 2021.

Entre temps, il y a eu des précisions, donc il s'agit d'un changement d'un transfert de contrat financier à la signature du contrat.

Donc c'est la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes qui est venue préciser que ce prêt serait cédé.

Donc il s'agit d'une cession de contrat au Crédit Foncier, suite à la signature de cet accord.

Aujourd'hui, il convient de modifier cette délibération pour permettre à la Ville de maintenir sa garantir.

Evidemment, je ne reprendrai pas l'ensemble de mes propos que j'ai évoqué ici aujourd'hui dans mon propos introductif à la question que nous adressons donc au prochain conseil municipal.

Je ne reprendrai pas la question de l'état du logement social et l'état de pression sur les demandes.

C'est pour cela que je vous demande, bien sûr, de donner un avis favorable à l'ensemble de ces délibérations qui permettent la production de logements abordables sur notre arrondissement.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

POUR : 14

(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

29 2102 – Yasmine BOUAGGA - Garantie d'emprunt sollicité par la SACVL à 100% pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 4 498 865 euros relatifs à l'acquisition en VEFA d'une résidence étudiante de 68 logements PLS situés 4 Place Lieutenant Morel Lyon 1er

Yasmine BOUAGGA

Il s'agit également d'une garantie d'emprunt sollicité par la SACVL pour la souscription d'emprunt concernant l'acquisition en VEFA d'une résidence étudiante de 68 logements en PLS situés Place du Lieutenant Morel.

Il s'agit de l'ancien collègue Truffaut, qui comme vous le savez, est dédié à des projets pour la jeunesse, dont une résidence étudiante et donc cette délibération vise à créer ces logements étudiants dans cet ensemble-là.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Oui, Madame HADDAD-GROSJEAN

Malika HADDAD-GROSJEAN

Je vous remercie Madame la Maire.

Je voulais juste dire, je sais que ce projet de résidences pour étudiants date de bien longtemps.

Evidemment, je donnerai un avis favorable, la question ne se pose pas aujourd'hui.

Accueillir des étudiants dans de très bonnes conditions par les temps qui courent est toujours accueilli favorablement de notre point de vue.

Simplement, ce que je regrette et peut-être nos souhaits seront exhaussés au cours de ce mandat, c'est que ces résidences soient en PLS.

Autrement dit, cela va être des loyers qui ne seront pas forcément accessibles aux étudiants mais puissions-nous dans les prochains projets prendre en compte la situation de précarité des étudiants pour leur permettre un accès au logement digne et vraiment abordable.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Vous avez tout à fait raison, il ne s'agit pas d'une résidence CROUS destinée aux étudiants boursiers ou les plus défavorisés.

Il s'agit bien d'une résidence étudiante dont les loyers sont modérés par rapport au prix du marché mais demeurent élevés compte tenu des niveaux de la précarité étudiante.

Ceci dit, j'en profite pour mentionner que la SACVL, consciente de cette limite a proposé la création de certains logements en collocation solidaire accompagné par la Faive justement pour s'assurer de la présence dans l'ensemble de logements disponibles aussi pour des étudiants moins fortunés et qui ne pourraient pas payer le montant du loyer en PLS.

Voilà pour ces précisions, y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

POUR : 14

(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Nous allons à présent passer à une délibération concernant la nature en ville et je donne la parole à Madame l'Adjointe, Laurence HUGUES.

30 2155 – Laurence HUGUES - Programmation financière 2021 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 72 850 euros

Laurence HUGUES

Merci madame la Maire, chers collègues,

Cette délibération porte sur le soutien de la Ville aux jardins partagés, des acteurs importants pour la l'apprentissage de la nature et son respect, pour la découverte du cycle de vie, pour la solidarité, les échanges, la convivialité : le plaisir de partager une tomate qu'on a fait pousser soi-même et sans produits chimiques vaut certainement bien des discours sur l'écologie et le vivre ensemble.

Deux jardins partagés du 1er arrondissement sont concernés par cette délibération :

- la Vieille Benoîte, qui pourra acheter des outils de jardinage avec la somme de 400 euros qui lui est allouée,
- et le jardin Ornano, géré par la Régie de quartier 1,2,4, services, avec une subvention de 1500 euros qui lui permettra de redynamiser ses activités, alors qu'une nouvelle animatrice vient d'être embauchée.

Le Conseil de quartier Ouest des Pentes, avec son projet « Qu'elle est verte ma colline », souhaite notamment renforcer ses liens avec ce jardin partagé, et nous nous efforcer d'y travailler ensemble.

J'en profite pour dire que le mur du square Morel voisin est en cours de végétalisation, à la demande du même Conseil de quartier.

Enfin, puisqu'on sème dans le 1er, la Maire l'a rappelé au début de ce Conseil, petits et grands sont invités à retirer un sachet de graines de fleurs locales à l'accueil de la mairie, et également à participer à l'exposition participative, c'est le cas de le dire, « Au travers de 1001 regards » pour mettre en valeur la nature en ville dans le 1er.

Les photos sont à envoyer à ma1.communication@mairie-lyon.fr – le jury de cette exposition participative, composé de membres du Conseil d'arrondissement des enfants, des Conseils de quartier, de l'association des Espèces parmi Lyon et de deux élu.es, mon collègue David Souvestre et moi, ce jury se réunira le jour de la Fête de la nature, le 19 mai prochain, et l'exposition sera ensuite visible sur les grilles du jardin Burdeau à partir du 31 mai prochain, lors de la Semaine verte, un événement de la Commission européenne auquel la Mairie du 1er a le plaisir de participer.

Voilà pour ces informations d'agenda, pour en revenir à la délibération que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, Lyon s'engage aujourd'hui sur l'ensemble de la Ville à un soutien des jardins partagés pour un montant de 72 850 euros, et je vous invite, chers collègues, si ces dispositions recueillent votre agrément, à bien vouloir adopter cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose que le conseil d'arrondissement donne un avis favorable en vue de l'adoption par le conseil municipal.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Nous allons à présent examiner une délibération portant sur les solidarités internationales et je donne la parole à Laurence BOFFET, au titre de sa délégation en mairie du 1^{er}.

31 2112 – Laurence BOFFET - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2021 1ère phase

Laurence BOFFET

Merci Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Il s'agit de la 1ère tranche de subventions de soutien aux associations qui participent au développement et à la solidarité internationale.

Ces subventions s'inscrivent dans le cadre des lois de 2014 et 2016 qui régissent les possibilités données aux collectivités territoriales dans ce cadre.

Les Grands enjeux et défis dans cette thématique sont :

- La croissance et mobilité urbaine,
- Les innovations et adaptation face aux changements climatiques,
- Les conséquences des instabilités géopolitiques mondiales,
- Les interdépendances socio-économiques,
- Le développement des emplois,
- Le vivre ensemble,
- et le tout en concourant, notamment, aux dix-sept objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par les membres des Nations Unies pour un monde plus juste et plus solidaire.

Et donc la Ville de Lyon dans ce cadre cherche à :

- faire émerger de la société civile et plus particulièrement de la jeunesse face aux défis sociétaux du XXIème siècle ;
- faire émerger les dynamiques un peu nouvelles et innovantes dans le cadre toujours de l'international vis-à-vis des délégations ou des intérêts de la Ville de Lyon et de la Métropole ;
- structurer l'accompagnement des porteurs de projets et de soutenir pour qu'ils soient plus efficaces dans leurs actions collectives ;
- s'assurer et optimiser l'impact local des actions collectives qui sont toujours dans le cadre international.

Ces appels à projet existent depuis 2017 et la reconduction pour l'année 2021 ainsi que les modalités d'organisation d'un nouvel appel à projets internationaux, selon une procédure commune avec la Métropole de Lyon, ont été approuvées par la délibération n° 2020- 360 adoptée

en Conseil Municipal du 19 novembre 2020 et c'est une procédure qui est commune avec la Métropole de Lyon.

Pour la première phase de l'appel à projets 2021, 53 dossiers ont été reçus, dont 15 présentés par de nouveaux porteurs de projets.

Il est proposé d'apporter un soutien à 26 structures dans le cadre de cette phase 1, dont 5 nouveaux porteurs de projets, pour un montant total de 130 000 €.

Pour le 1er arrondissement :

Dans le thème Internationalité, nous avons :

- LES NOUVEAUX ESPACES LATINOS,
Dans le cadre de l'organisation du 6ème festival Primavera Latina en mai 2021 et du 20ème festival littéraire Belles Latinas en octobre 2021.
L'édition 2021 Primavera Latina revient sur le thème des mouvements migratoires au sein de l'Amérique latine et s'intéresse à ses origines africaines.
Pour son 20ème anniversaire, Belles Latinas accueille 20 écrivains d'Argentine, du Brésil, du Chili, de Bolivie, de Colombie, du Mexique, du Venezuela et de France.
Le tout pour 3 000 € de subvention dans cette phase 1.
- REGARD SUD,
Pour la 21ème édition du festival "Cinéma du Sud" du film documentaire et de fiction des pays du Maghreb et du Moyen-Orient, avec un focus sur le cinéma libanais.
Il se déroule à l'Institut Lumière, partenaire historique du festival et dans trois autres salles de cinéma St Foy-lès-Lyon, Vénissieux et Villeurbanne.
Pour un montant de 2 000 €.
- TROIS,
La 3ème édition du festival « Peinture Fraîche » de fresques monumentales : fresques créées en amont, créations en direct face au public, dédicaces, customisations, sérigraphies, conférences et rencontres avec les artistes. Pour sa troisième édition, le festival invite environ 80 artistes interdisciplinaires, dont 15 internationaux.
Pour une subvention à hauteur de 4 000 €.

Dans le thème de l'Éducation à la citoyenneté européenne et internationale :

- ACTE PUBLIC COMPAGNIE,
Pour la réalisation d'un film sur la permaculture et l'émergence de nouvelles solidarités au Maghreb donnant la parole à des femmes et hommes du Maghreb qui s'investissent au sein d'associations ou de collectifs œuvrant pour la solidarité, l'écologie, la permaculture et la lutte contre le dérèglement climatique.
Pour Acte Public Compagnie, une subvention de 7 000 €.
- FILACTIONS,
Filactions intervient dans la sensibilisation et la prévention pour le droit des femmes et lutter contre les violences faites aux femmes par des événements et actions publics. Ils proposent cette année d'organiser les premières rencontres internationales sur les masculinités, avec notamment les villes partenaires de la ville de Lyon, afin de questionner la construction des identités masculines et son impact social et environnemental dans le monde.
- Pour Filactions, cette action est aidée à hauteur de 5 000 € dans cette phase 1.

Dans le thème la Solidarité internationale :

- ACT FOR REF,
Association qui œuvre pour l'accueil et l'aide aux réfugiés venant des pays de transit tels que la Turquie ou le Liban et qui sont en attente de la délivrance d'un visa au titre de l'asile.
Association qui est aidée ici pour la première fois ici à hauteur de 2 000 €.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, évidemment d'émettre un avis favorable sur ce dossier.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

32 2144 – Malika HADDAD-GROSJEAN - Programmation financière 2021 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Programmation financière complémentaire 2021 au titre du Fonds Quartiers Solidaires - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 328 800 euros

Malika HADDAD-GROSJEAN

Je vous remercie Madame la Maire.

C'est une programmation financière complémentaire au titre du Fonds Quartiers Solidaires qui attribue des subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 328 800 €.

La programmation 2021 s'inscrit dans ce cadre contractuel, mais également dans le contexte d'une grave crise sanitaire qui s'accompagne d'une crise économique et sociale qui frappe durement la population et plus particulièrement les habitants des quartiers des quartiers prioritaires. Ces subventions permettront de financer les actions complémentaires d'accompagnement à la mise en œuvre des projets des territoires relevant de la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la Ville ainsi permettre de :

- De renforcer le lien social en luttant contre l'isolement des publics les plus fragiles ;
- D'améliorer la vie quotidienne des habitants ;
- De valoriser les quartiers et leurs habitants, à travers des projets contribuant à la dynamique de développement des quartiers et à la transition écologique et solidaire ;
- De favoriser l'insertion sociale des personnes les plus fragiles, et notamment les jeunes, en permettant d'améliorer l'accès aux droits et aux ressources numériques des services publics.

Je voudrais souligner qu'à ce titre la Régie de Quartier 1.2.3.4 bénéficiera d'une subvention de 12 000 € dans le cadre des Ateliers de sensibilisation au français : diagnostic, sensibilisation et accompagnement de salariés et d'habitants vers les dispositifs de droit commun et d'apprentissage de la langue française.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Nous avons un avis favorable à l'unanimité pour cette programmation au titre de la politique de la Ville.

Nous avons bien noté l'alerte de Madame BERRACHED aussi sur le fait que ces financements pour ce qui concerne le 1^{er} arrondissement ne sont pas garantis pour l'avenir.

Nous avons une autre délibération au titre du volet culture de la politique de la Ville qui va dans la continuité de ce que vous venez d'indiquer et que je vais vous présenter.

33 2156 – Yasmine BOUAGGA - Programmation financière 2021 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 364 600 euros

Yasmine BOUAGGA

Il s'agit donc d'un ensemble de projets soutenus par la Ville de Lyon concernant la politique de la ville et qui sont là cette fois-ci des projets culturels à destination et conçus avec divers publics qui vont se dérouler dans plusieurs quartiers de la Ville de Lyon.

Pour ce qui est du 1^{er} arrondissement, je tiens à mentionner l'association Lalouma qui propose un projet qui s'appelle « Un quartier en veille dans la ville ».

Il s'agit d'ateliers de danse hip hop qui sont confiés à Yannis Smaili, connu sous son nom de scène Pac Pac et qui est une figure à la fois célèbre et célébrée dans le 1^{er} pour ses ateliers menés avec les jeunes de l'association Lalouma qui propose une restitution de ce travail dans l'Amphithéâtre des trois gaules où l'association avait déjà, par le passé, proposé une présentation publique de son travail avec un souci aussi d'éco-responsabilité en utilisant une sono solaire et des innovations pour réduire l'impact environnemental des spectacles.

Je mentionne également leur club "double dutch" qui est une activité de cordes à sauter chorégraphique qui permet en fait de renforcer l'accès des filles à la pratique sportive, sachant que les filles du 1^{er} sont devenues de véritables championnes de ce « double dutch ».

Je vous invite à venir les voir dès que nous aurons les dates de ces représentations publiques.

Voilà, donc je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Il y a bien sûr bien d'autres projets concernant la Ville de Lyon.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ?

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. L'avis est donc favorable pour cette programmation financière.

- 34 2153 – Yasmine BOUAGGA - Programmation financière 2021 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant de 204 650 euros - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône et de la Métropole de Lyon**

Yasmine BOUAGGA

Cette délibération concerne le volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022 et qui porte sur des attributions de subventions de fonctionnement à des structures intervenant dans le domaine de la santé et en particulier de l'accès au droit de santé et de soins et en particulier pour lutter contre les inégalités de soins, lutter contre la précarité alimentaire, l'accompagnement vers la prévention et également une attention particulière à la santé mentale. Ce projet de délibération propose le financement d'actions portées par diverses associations et centres sociaux, dont certains sont basés dans le 1^{er}, c'est le cas d'ADES, de la Passerelle Eau de Robec notamment, de l'association ALIS, dont nous avons parlé tout à l'heure, de ALS - Association de lutte contre le sida et également de Spacejunk Lyon qui est basée dans le 1^{er} et travaille sur le dépistage du cancer du sein.

Voilà pour cet ensemble de délibération, j'en profite pour indiquer que la mairie du 1^{er} soutient toujours les actions en faveur de l'accès à la santé mentale par des permanences psychologiques en mairie, destinées à favoriser l'accès de tous et toutes à ces services de santé mentale.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Je vous propose de lui donner un avis favorable.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Je vous remercie, l'avis est favorable à l'unanimité pour cette programmation financière du volet santé.

C'est aussi une manière de conclure ce conseil d'arrondissement, puisque nous avons épuisé l'ordre du jour, de le conclure sur des enjeux de santé qui nous ont beaucoup contraints ces derniers temps et qui continuent de nous contraindre.

Je voudrais souligner aussi que l'avancée de la vaccination à la fois dans les établissements relevant de la Ville de Lyon mais aussi dans l'ensemble de la population permet d'envisager sur un avenir proche une levée progressive des contraintes sanitaires avec des réouvertures à la fois des restaurants, de commerces et des lieux culturels prévus dès la semaine prochaine et une levée progressive de ces restrictions que l'on espère suffisante et totale pour nous permettre de profiter de toute la programmation festive et culturelle prévue sur la suite du printemps et sur la période estivale, dont vous avez eu un aperçu de l'agenda.

S'il n'y a pas d'autre souhait d'intervention, je vous remercie.

Je remercie également le Directeur des Services, son Assistante et le Directeur de Cabinet pour leur soutien dans le déroulé de ce conseil et je vous souhaite à toutes et tous une très belle soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h31.

La Secrétaire de Séance,

Mathilde CORTINOVIS